

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 384 portant suspension pendant trois nouveaux mois de l'arrêté d'expulsion n° 1538 du 6-12-61

n° 384

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 mars 1962

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1962

Date du numéro
31 mars 1962

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 3 décembre 1849 rendue applicable aux Territoires d'Outre-Mer par le décret du 29 mai 1874 promulgué dans le Territoire par arrêté du 18 septembre 1908

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers en Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, notamment article 20 de ce décret

Vu l'arrêté 1358 du 6 décembre 1961 portant expulsion du Territoire de la Côte Française des Somalis du sieur Brizio Raymond

Vu : l'arrêté n° 1392 du 14 décembre 1961 rapportant pendant un délai de six mois l'arrêté d'expulsion précité;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est suspendu pour une nouvelle période de trois mois à compter du 16 juin 1962 l'arrêté d'expulsion n° 1358 du 6 décembre 1961 pris à l'encontre du sieur Brizio Raymond, de nationalité italienne. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général.Y. DE DARUVAR.